

LE GUIDE

DES DROITS DU SALARIÉ
DE L'ARTISANAT ALIMENTAIRE

FO
fgta




**ÉLECTIONS TPE :
JE VOTE FO POUR
MON POUVOIR D'ACHAT**



Engagés à vos côtés

L'apgis, partenaire
de la protection sociale :

- de la Boucherie
- de la Poissonnerie
- des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé
- de Carrefour 

Retrouvez-nous
sur [apgis.com](https://www.apgis.com)



L'ÉDITO



Du 25 novembre au 9 décembre 2024, environ 5 millions de salariés des TPE (très petites entreprises - moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs seront appelés à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera durant les 4 prochaines années. Ces élections auront un impact direct sur les négociations qui permettent de créer du progrès social dans votre convention collective.

Comment, seul(e), pouvez-vous défendre et améliorer vos droits face à votre employeur ?

La négociation collective est le moyen le plus efficace pour défendre vos intérêts et faire progresser vos conditions de travail, votre salaire, votre protection sociale (régimes de prévoyance et de remboursement de frais de santé), la formation professionnelle, etc.

Dans les branches professionnelles de l'artisanat alimentaire, la FGTA-FO est motrice dans les négociations sur l'ensemble de ces thématiques, notamment sur les grilles de salaires, que vous pourrez retrouver dans ce guide. Sans notre signature, des augmentations à même de défendre votre pouvoir d'achat face à l'inflation n'existeraient pas.

En complément, la FGTA-FO a pris l'initiative d'ouvrir gratuitement jusqu'à la fin de l'année sa plateforme [Avantagespourtous.com](https://www.avantagespourtous.com) :

- réductions via la boutique en ligne,
- soutien scolaire pour votre famille,
- consultations juridiques gratuites adaptées à vos contraintes horaires, etc.

Pour bénéficier de l'ensemble de ces services, inscrivez-vous sur [Avantagespourtous.com](https://www.avantagespourtous.com) avec le code FOavantages.

Surveillez attentivement votre courrier, vous devrez recevoir courant un courrier avec les modalités de vote. Du 25 novembre au 9 décembre 2024, nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous au quotidien.

Bonne lecture,

Didier Pieux,
secrétaire fédéral

SOMMAIRE

● L'ÉDITO	3
● POURQUOI ADHÉRER À FO ?	7
● NOS REVENDICATIONS	8
● BOULANGERIE-PÂTISSERIE (ENTREPRISES ARTISANALES) (IDCC 0843)	10
● PÂTISSERIE ARTISANALE, CONFISERIE, GLACERIE (IDCC 1267)	11
● COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE SPÉCIALISÉ (IDCC 3237)	14
● CONFISERIE, CHOCOLATERIE, BISCUITERIE (DÉTAILLANTS ET DÉTAILLANTS-FABRICANTS) (IDCC 1286)	15
● POISSONNERIE (IDCC 1504)	16
● BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE, BOUCHERIE HIPPOPAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCE DE VOLAILLES ET GIBIERS (IDCC 992)	19
● CHARCUTERIE ARTISANALE (IDCC 0953)	22
● FRUITS ET LÉGUMES (IDCC 1405)	23
● LES SERVICES DE LA FGTA-FO	28

Avec Côté santé, suivez vos remboursements santé en un clin d'œil

Pas toujours facile de voir clair dans vos dépenses de santé !

Entre la Sécurité sociale, la mutuelle et votre reste à charge, le suivi de vos remboursements peut parfois être compliqué. Retrouvez en une seule et même application toutes ces informations.

Vous pouvez même ajouter les membres de votre famille pour suivre votre budget santé global.

N'attendez pas !
Téléchargez gratuitement Côté santé sur :



00006946-230605-01 A5 portrait: cmjn photo
© Photo Getty images - AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14/16, boulevard Malesherbes 75008 PARIS - SIREN 333 232 270.

POURQUOI ADHÉRER À FO ?

> EN DEVENANT ADHÉRENT, VOUS BÉNÉFICIEZ :

- d'une assistance juridique pour être protégé(e) au quotidien dans l'exercice de votre métier,
- d'un accès illimité à notre Plateforme Avantages pour tous pour profiter d'offres toute l'année sur des milliers de produits de la vie quotidienne mais aussi sur les sorties, les voyages et plein d'autres choses encore. (Pour en savoir plus, connectez-vous sur avantagespourtous.com),
- d'outils d'information en temps réel sur l'actualité de votre secteur professionnel et l'évolution de vos droits (appli FGTA-FO, newsletter, magazines trimestriels...)
- de formations complètes pour monter en compétences. (Pour en savoir plus, connectez-vous sur inacs.fr),

Profitez de tous ces avantages pour moins de 5 € par mois (après crédit d'impôt automatique de 66 % ou remboursement si vous n'êtes pas imposable).

Adhérez à FO en ligne d'un simple clic sur : fgtafo.fr

POUR ADHÉRER
WWW.FGTAFO.FR

CLIQUEZ SUR ADHÉRER
VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER
LE BULLETIN D'ADHÉSION
OU ADHÉRER EN LIGNE





JAMAIS SOLO, AVEC FO !

ARTISANAT ALIMENTAIRE



Scannez ce QR code pour plus d'informations

FO, UN VRAI BILAN EN FAVEUR DES SALARIÉS

- Les négociations salariales pour défendre votre pouvoir d'achat face à l'inflation record
- Le pilotage des régimes de remboursement de frais de santé et de prévoyance pour maîtriser les cotisations et gérer les aides financières de l'action sociale
- La mise en place de campagnes de prévention santé avec des actions spécifiques par branche
- Le pilotage de la politique de formation apprentissage et formations qualifiantes pour ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle aux salariés

FO, DES REVENDEICATIONS POUR AMÉLIORER VOTRE POUVOIR D'ACHAT

- Un 13^e mois pour tous
- L'aménagement des fins de carrière
- La mise en place d'un accord de partage de la valeur (primes)
- La révision des classifications pour une vraie reconnaissance du savoir-faire des salariés et une évolution de carrière



PASS TPE

*Très Petites Entreprises et Particuliers Employeurs

FO

JAMAIS SOLO AVEC FO



AVANTAGES
POUR TOUS

Scannez ce QR code et connectez-vous avec le code spécial : **FOavantages**

FO vous offre l'accès 100 % gratuit* à sa plateforme **AVANTAGESPOURTOUS.COM**

- Améliorer votre **POUVOIR D'ACHAT** avec des milliers de réductions
- Bénéficier d'un **SOUTIEN SCOLAIRE** pour toute la famille
- **CONSULTER GRATUITEMENT DES AVOCATS**, selon vos contraintes horaires

*jusqu'au 31 décembre 2024



► Pour en savoir plus sur vos droits et avantages, RDV sur → www.fgtafo.fr





Après de longues négociations, lors desquelles la FGTA-FO n'a rien lâché pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés, une nouvelle grille de salaires est applicable depuis le 1^{er} juin 2024 dans la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française (IDCC 843).

L'augmentation générale des salaires a été négociée à 2,6 %.

Après des premières propositions des employeurs nettement inférieures à l'inflation, la FGTA-FO est satisfaite du résultat final et sera signataire de l'avenant n° 135.

COEFFICIENT	SALAIRE HORAIRE MINIMUM PROFESSIONNEL
PERSONNEL DE FABRICATION	
155	12,02 €
160	12,14 €
170	12,39 €
175	12,51 €
185	12,89 €
190	13,00 €
195	13,12 €
240	14,14 €
PERSONNEL DE VENTE	
155	12,02 €
160	12,14 €
165	12,26 €
170	12,39 €
175	12,51 €
180	12,63 €
185	12,89 €
190	13,00 €
PERSONNEL DE SERVICES	
155	12,02 €
160	12,14 €
170	12,39 €

La FGTA-FO est signataire de l'avenant n° 105 relatif aux salaires minima de la branche professionnelle.

La négociation a été difficile! La délégation employeurs ne souhaitait pas aller au-delà de 1,5 % d'augmentation générale. Après plusieurs suspensions de séance, la FGTA-FO, qui revendiquait 3 % d'augmentation, a réussi à obtenir une hausse de 2 % pour l'ensemble des coefficients.

Cet avenant est applicable depuis le 1^{er} février 2024.

La FGTA-FO est satisfaite de maintenir le cap du pouvoir d'achat en retrouvant les écarts perdus des dernières années.

COEFFICIENT	SALAIRE HORAIRE	NOMBRE D'HEURES	SALAIRE MENSUEL
PERSONNEL DE FABRICATION			
160	11,88 €	151,67	1 801,18 €
165	11,95 €	151,67	1 812,26 €
170	12,08 €	151,67	1 832,82 €
175	12,16 €	151,67	1 843,88 €
180	12,30 €	151,67	1 866,03 €
185	12,68 €	151,67	1 922,95 €
190	12,97 €	151,67	1 967,73 €
220	14,89 €	151,67	2 258,08 €
250	16,91 €	151,67	2 564,21 €
270	18,25 €	151,67	2 767,77 €
290	19,62 €	151,67	2 976,06 €
310	20,97 €	151,67	3 181,20 €
330	22,33 €	151,67	3 386,33 €
350	23,68 €	151,67	3 591,47 €
PERSONNEL DE VENTE			
160	11,88 €	151,67	1 801,18 €
165	11,95 €	151,67	1 812,26 €
170	12,08 €	151,67	1 832,82 €
175	12,16 €	151,67	1 843,88 €
180	12,30 €	151,67	1 866,03 €
200	13,52 €	151,67	2 049,82 €
210	14,22 €	151,67	2 156,57 €
250	16,91 €	151,67	2 564,21 €

PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS			
	EMPLOYÉS		
160	11,88 €	151,67	1 801,18 €
165	11,95 €	151,67	1 812,26 €
170	12,08 €	151,67	1 832,82 €
180	12,30 €	151,67	1 866,03 €
190	12,97 €	151,67	1 967,73 €
PERSONNEL D'ENTRETIEN			
	OUVRIERS D'ENTRETIEN		
160	11,88 €	151,67	1 801,18 €
165	11,95 €	151,67	1 812,26 €
190	12,97 €	151,67	1 967,73 €
PERSONNEL DE LIVRAISON			
165	11,95 €	151,67	1 812,26 €
170	12,08 €	151,67	1 832,82 €
180	12,30 €	151,67	1 866,03 €
190	12,97 €	151,67	1 967,73 €



Dans un contexte compliqué, la FGTA-FO a arraché une augmentation générale qui n'est pas à la hauteur de nos revendications initiales mais permet tout de même de défendre le pouvoir d'achat des salariés.

NIVEAU	SALAIRE MENSUEL (EN EUROS)	TAUX HORAIRE (EN EUROS) (calculé comme suit : salaire mensuel / 151,67 heures)
E1 Après 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise, passage automatique au niveau E2 (art. 53-2 CCN)	1 783,32 €	11,76 €
E2	1 801,85 €	11,88 €
E3	1 821,92 €	12,01 €
E4	1 848,17 €	12,19 €
E5	1 875,96 €	12,37 €
E6	1 897,58 €	12,51 €
E7	1 950,07 €	12,86 €
AM1	2 370,04 €	15,63 €
AM2	2 442,61 €	16,10 €
C1	2 959,85 €	19,52 €
C2	3 321,15 €	21,90 €

SALAIRE MINIMUM ANNUEL BRUT GARANTI POUR 218 JOURS		
NIVEAU	Au titre des 24 premiers mois en forfait jours	Après 24 mois en forfait jours
C1	38 000 €	40 000 €
C2	45 000 €	50 000 €

Classes Catégories	Coef.	Ancienne RAB	Évolution en %	Nouvelle RAB [1]	Par mois	
1 A - SMC [2]	120	20 426,40 €	3,2 %	21 076,08 €	1 756,34 €	Débutants pdt 6 mois
1 B	130	20 578,68 €	3,2 %	21 239,88 €	1 769,99 €	
1 C	140	21 244,32 €	2,9 %	21 858,72 €	1 821,56 €	
2	150	21 891,00 €	2,9 %	22 532,04 €	1 877,67 €	
3 (CAP) A	160	22 689,72 €	2,9 %	23 351,16 €	1 945,93 €	
3 B	170	23 032,08 €	2,9 %	23 696,88 €	1 974,74 €	
4 (BTM)	190	24 040,08 €	2,9 %	24 734,40 €	2 061,20 €	À titre indicatif
Agent maîtrise, 1^{er} échelon	210	26 284,32 €	2,9 %	27 045,84 €	2 253,82 €	À titre indicatif
Agent maîtrise, 2^e échelon	250	28 737,84 €	2,9 %	29 575,68 €	2 464,64 €	À titre indicatif
Cadre débutant	350	42 906,96 €	2,9 %	44 136,00 €	3 678,00 €	À titre indicatif
Cadre confirmé	400	46 938,96 €	2,9 %	48 303,84 €	4 025,32 €	À titre indicatif
Cadre expert	500	53 291,40 €	2,9 %	54 837,84 €	4 569,82 €	À titre indicatif

[1] RAB = rémunération annuelle brute.
[2] SMC = salaire minimum conventionnel (apprentis).

FO est signataire de l'avenant relatif aux salaires dans la convention collective nationale de la poissonnerie (IDCC 1504).

La situation dans la poissonnerie est préoccupante. L'inflation pèse sur le pouvoir d'achat des ménages qui ont réduit leur consommation de poisson. Ajoutées à cela, la réduction des zones de pêche liée au Brexit et l'interdiction de la pêche dans le golfe de Gascogne ont réduit l'offre, augmentant encore les prix. La concurrence déloyale avec certains pays de l'UE vient en outre fragiliser le secteur. Des poissonneries sont contraintes de fermer leurs portes.

Pour sauvegarder les emplois, la FGTA-FO a signé la nouvelle grille de salaires avec une hausse de 1,2 % des salaires, tout en sachant que dans cette branche professionnelle, les niveaux restent au-dessus de la moyenne.

NIVEAU I	EMPLOYÉS. OUVRIERS
130 1 796,92 €	<ul style="list-style-type: none"> Vendeur saisonnier en poissonnerie Préparateur de commandes saisonnier
135 1 858,83 €	<ul style="list-style-type: none"> Employé(e) de marée sans qualification apprenant l'exercice du métier ou manutentionnaire débutant(e) Commis poissonnier sans qualification apprenant l'exercice du métier Opérateur(trice) de saisie débutant(e) Employé(e) de bureau débutant(e) Chauffeur-livreur débutant(e) Fileteur(teuse) débutant(e) Technicien(ne) débutant(e) Caissier(ère) facturier(ère) débutant(e)
140 1 879,67 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier sans CAP ayant 3 ans d'expérience Commis poissonnier avec CQP Préparateur-vendeur en produits de la mer
145 1 904,10 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier sans CAP ayant 5 ans d'expérience Employé(e) de marée avec minimum 5 ans d'expérience Opérateur(trice) de saisie avec minimum 5 ans d'expérience Chauffeur livreur avec minimum 5 ans d'expérience Fileteur(teuse) avec minimum 5 ans d'expérience Technicien(ne) avec minimum 5 ans d'expérience Caissier(ère) facturier(ère) avec minimum 5 ans d'expérience Commis poissonnier avec CQP Préparateur-vendeur en produits de la mer ayant 1 an d'expérience

150 1 928,13 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier avec CAP Commis poissonnier sans CAP avec 6 ans d'expérience Vendeur (se) preneur d'ordre débutant(e) Attaché(e) commercial(e) débutant(e) Secrétaire débutant(e)
160 1 956,14 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier avec CAP ayant 2 ans d'expérience Employé(e) de marée qualifié(e) avec minimum 8 ans d'expérience Fileteur(se) avec minimum 8 ans d'expérience Opérateur(trice) de saisie avec minimum 8 ans d'expérience Standardiste Technicien(ne) avec minimum 8 ans d'expérience Caissier(ère) facturier(ère) avec minimum 8 ans d'expérience
165 1 984,81 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier avec CAP et 3 ans d'expérience Aide-comptable Commis poissonnier avec CQP de préparateur-vendeur en produits de la mer avec 2 ans d'expérience minimum, animant et exécutant le travail avec au moins 3 personnes
170 2 010,61 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier sans CAP avec minimum 8 ans d'expérience Responsable filetage Responsable préparation
175 2 037,94 €	<ul style="list-style-type: none"> Vendeur(euse) preneur d'ordres avec minimum 5 ans d'expérience Attaché(e) commercial(e) avec minimum 5 ans d'expérience Secrétaire avec minimum 5 ans d'expérience
180 2 056,80 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier avec CAP avec 5 ans d'expérience Commis poissonnier avec CQP de Préparateur vendeur en produits de la mer avec minimum 5 ans d'expérience, animant et exécutant le travail avec au moins 5 personnes Commis poissonnier sans CAP ayant plus de 10 ans d'expérience Aide-comptable après 5 ans d'expérience
185 2 093,08 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier sans CAP avec minimum 13 ans d'expérience Comptable 1^{er} échelon
190 2 112,03 €	<ul style="list-style-type: none"> Assistant(e) de formation Commis poissonnier avec CAP ayant plus de 8 ans d'expérience
195 2 148,87 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier avec CAP avec minimum 10 ans d'expérience, animant et exécutant le travail avec au moins 8 personnes

BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE, BOUCHERIE HIPPOPOTAMIQUE, TRIPERIE, COMMERCE DE VOLAILLES ET GIBIERS (IDCC 992)

NIVEAU II	AGENT DE MAÎTRISE
200 2 168,30 €	<ul style="list-style-type: none"> Commis poissonnier titulaire du Baccalauréat professionnel Poissonnier-Écailler-Traiteur Titulaire du CQP Responsable-adjoint d'un point de vente en poissonnerie de détail
205 2 206,16 €	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de caisse Assistant(e) informatique Assistant(e) qualité Assistant(e) marketing / communication
210 2 285,35 €	<ul style="list-style-type: none"> Attaché(e) de direction Comptable 2e échelon Secrétaire de direction Intendant(e)-surveillant(e)
220 2 310,80 €	<ul style="list-style-type: none"> Vendeur(se) ambulant(e) tournée Attaché(e) commercial(e) avec 8 ans d'expérience Contrôleur gestion Responsable qualité Responsable informatique Responsable marketing / communication Responsable services généraux Responsable logistique Responsable comptable Chef de vente Formateur(trice) domaine professionnel ou général ayant ou non la charge de plusieurs matières d'enseignement
230 2 365,09 €	<ul style="list-style-type: none"> Responsable d'exploitation Responsable commercial
240 2 406,91 €	<ul style="list-style-type: none"> Responsable d'exploitation avec plus de 10 personnes Responsable commercial avec plus de 10 personnes
250 2 446,59 €	<ul style="list-style-type: none"> Acheteur (se) principal(e) Directeur(trice) adjoint(e) chargé(e) de la pédagogie Directeur(trice) adjoint(e) chargé(e) du développement
NIVEAU III	CADRE
300 3 139,15 €	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de magasin ayant commandement de moins de 5 personnes Cadre d'exploitation Chef comptable
350 3 461,65 €	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de magasin ayant commandement de plus de 5 personnes Directeur(trice) commercial(e) Directeur(trice) informatique Directeur(trice) des ressources humaines
400 3 784,06 €	<ul style="list-style-type: none"> Directeur (trice) pédagogique Secrétaire général(e) d'organisation professionnelle Secrétaire général(e) d'entreprise Rédacteur(trice) professionnel(le)
450 4 104,62 €	<ul style="list-style-type: none"> Directeur(trice) d'exploitation



Les négociations ont été constructives. La FGTA-FO a mis en avant le besoin de conserver l'attractivité de la branche dans un contexte de crise du pouvoir d'achat.

Notre délégation a été entendue par les employeurs. Même si FO aurait souhaité une augmentation plus significative, nous avons choisi de signer cet avenant pour sécuriser cette augmentation

NIVEAU	CLASSIFICATION	SALAIRE BRUT MENSUEL 151,67 € HEURES
OUVRIER(E)S, EMPLOYÉ(E)S		
Niveau I		
Échelon A	Plongeur	1 877 €
	Employé d'entretien	1 877 €
Échelon B	Chauffeur-livreur	1 897 €
	Employé administratif	1 897 €
NIVEAU II		
Échelon A	Chauffeur-livreur encaisseur	1 920 €
	Caissier	1 920 €
	Vendeur	1 920 €
Échelon B	Secrétaire aide-comptable	1 939 €
	boucher préparateur	1 939 €
	Charcutier traiteur	1 939 €
	Vendeur qualifié	1 939 €
Échelon C	Tripier préparateur	1 939 €
	Caissier aide-comptable	1 972 €
NIVEAU III		
Échelon A	Boucher préparateur qualifié	2 091 €
	Charcutier traiteur qualifié	2 091 €
	Charcutier préparateur qualifié	2 091 €
	Tripier préparateur qualifié	2 091 €
	Boucher hippophagique préparateur qualifié	2 091 €
Échelon B	Boucher préparateur vendeur qualifié	2 137 €
	Boucher traiteur qualifié	2 137 €
	Ouvrier tripier	2 137 €
Échelon C	Boucher charcutier traiteur qualifié	2 220 €

NIVEAU IV		
Échelon A	Comptable	2 228 €
Échelon B	Boucher charcutier traiteur très qualifié	2 296 €
Échelon C	Boucher hautement qualifié	2 331 €
	Boucher traiteur hautement qualifié	2 331 €
	Charcutier traiteur hautement qualifié	2 331 €
	Tripier responsable cuisson	2 331 €
Échelon D	Boucher charcutier traiteur hautement qualifié	2 446 €
NIVEAU V		
	Responsable de laboratoire adjoint	2 653 €
	Responsable de point de vente adjoint	2 653 €
NIVEAU VI		
Échelon A	Responsable de laboratoire	2 894 €
	Responsable de point de vente	2 894 €
	Responsable hygiène et sécurité	2 894 €
Échelon B	Assistant chef d'entreprise	2 913 €
Échelon C	Responsable de plusieurs points de vente	3 262 €
NIVEAU VII		
Échelon A	Responsable de laboratoire	3 714 €
	Responsable de point de vente	3 714 €
	Responsable des achats	3 714 €
Échelon B	Responsable d'entreprise	3 809 €

Le 24 janvier 2024 s'est tenue la commission paritaire de la charcuterie artisanale avec, à l'ordre du jour, la négociation des salaires.

Cette réunion s'est déroulée, comme d'habitude, dans un climat de dialogue social constructif avec une réelle volonté d'aboutir de part et d'autre.

La délégation FGTA-FO revendiquait une augmentation de 3 % sur l'ensemble de la grille. Les employeurs ont démarré avec une proposition à 1,8 %.

Après quelques suspensions de séance, nous nous sommes mis d'accord pour 2 % d'augmentation sur l'ensemble de la grille avec une application au 1^{er} janvier 2024.

La FGTA-FO a revendiqué une prime de fin d'année. La réponse des employeurs a été que les entreprises versent la prime de partage de la valeur (PPV) défiscalisée. Comme elle n'est pas obligatoire et ne contribue pas à créer du salaire différé, FO reviendra l'année prochaine sur ce sujet pour créer un droit nouveau pour tous les salariés de la branche.

SALAIRE BRUT HORAIRE	
Coefficient	Heure normale
150	11,79 €
160	11,95 €
170	12,08 €
180	12,44 €
190	12,95 €
200	13,40€
AGENTS DE MAÎTRISE	
210	13,73 €
220	14,16 €
230	14,63 €
240	15,11 €
260	16,08 €
CADRES	
300	18,36 €
330	19,81 €

Malgré des négociations acharnées, la FGTA-FO n'a pas signé la grille de salaires. En effet, les premiers niveaux sont trop proches du SMIC et n'offrent pas aux salariés une véritable reconnaissance de leur travail.

CATÉGORIE	NIVEAU	EUROS
OUVRIER/ EMPLOYÉ	I	1 766,95 €
	I BIS	1 790,00 €
	II	1 805,00 €
	III	1 818,00 €
	IV	1 883,00 €
	V	1 904,00 €
TECHNICIEN/AM	I	2 150,00 €
	II	2 320,00 €
CADRE	I	3 342,00 €
CADRE DE DIRECTION	II	3 950,00 €

> ANNEXE PARTICULIÈRE LÉGUMES FRAIS PRÊTS À L'EMPLOI

OUVRIER/ EMPLOYÉ	I	ÉCHELON 1	1 775,16 €
		ÉCHELON 2	1 776,98 €
		ÉCHELON 3	1 780,03 €
	II	ÉCHELON 1	1 783,08 €
		ÉCHELON 2	1 786,13 €
		ÉCHELON 3	1 788,16 €
	III	ÉCHELON 1	1 798,32 €
		ÉCHELON 2	1 803,40 €
		ÉCHELON 3	1 808,48 €
	IV	ÉCHELON 1	1 823,72 €
		ÉCHELON 2	1 833,88 €
		ÉCHELON 3	1 849,12 €
V	ÉCHELON 1	1 864,36 €	
	ÉCHELON 2	1 884,68 €	
	ÉCHELON 3	1 905,00 €	
TECHNICIEN	VI	ÉCHELON 1	1 945,64 €
		ÉCHELON 2	1 976,12 €
		ÉCHELON 3	2 006,60 €
AGENT DE MAÎTRISE	VII	ÉCHELON 1	2 087,88 €
		ÉCHELON 2	2 169,16 €
		ÉCHELON 3	2 270,76 €
CADRE	VIII	ÉCHELON 1	2 392,68 €
		ÉCHELON 2	2 433,32 €
		ÉCHELON 3	2 504,44 €
	IX	ÉCHELON 1	2 595,88 €
		ÉCHELON 2	2 641,60 €
	X	ÉCHELON 1	2 799,08 €
		ÉCHELON 2	2 844,80 €
	XI	ÉCHELON 1	3 002,28 €
		ÉCHELON 2	3 048,00 €

LES SERVICES DE LA FGTA-FO

> UNE ASSISTANCE JURIDIQUE

Avec le service juridique de la FGTA-FO, vous pouvez vous faire assister sur vos questions relatives au droit du travail.

> SE FORMER AVEC L'INACS

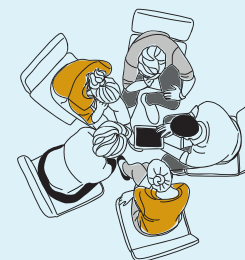
Découvrez une offre complète de formations DS, CSE, CSSCT, communication, etc.

www.inacs.fr

> S'INFORMER

Retrouvez toute l'actualité sociale et juridique sur www.fgtafo.fr et les réseaux sociaux: le trimestriel FGTA Mag, la revue juridique Repères, la veille bi-hebdomadaire, etc.

communication@fgta-fo.org



FGTA-FO

Siège social:

WWW.FGTAFO.FR

FGTA-FO - 15 avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

Tél. : 0186 90 43 60 - fgtafo@fgta-fo.org

DEMANDE D'ADHÉSION

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse complète _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ E-mail _____

Je souhaite

Je ne souhaite pas recevoir les informations syndicales par e-mail.

Appartenez-vous à un Groupe d'entreprise? OUI NON

Nom de l'Entreprise _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ E-mail professionnel _____

Ouvrier Employé Agent de Maîtrise Cadre

Temps plein Temps partiel

À RENVoyer À L'ADRESSE MAIL OU POSTALE SUIVANTE :

15, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves
01 86 90 43 60 - fgtafo@fgta-fo.org

<https://www.facebook.com/fgta.forceouvriere>

<https://twitter.com/fgtaFO> - www.fgtafo.fr

Conformément au règlement européen pour la protection des données, les données collectées sur ce bulletin le sont dans le but de gérer les adhésions, permettre l'accès à l'espace adhérent sur le site www.fgtafo.fr ou envoyer de l'information selon le choix fait par la personne concernée. Les données peuvent être manipulées par des sous-traitants qui se sont engagés à respecter scrupuleusement cet engagement.



ÉPARGNE SALARIALE

Constituez une épargne et réalisez vos projets !

Avec les solutions d'épargne salariale de Malakoff Humanis, vous bénéficiez de nombreux avantages.

- Recevez un **complément de rémunération** lié aux succès de l'entreprise.
- **Réalisez vos projets** personnels et familiaux avec l'épargne constituée.
- Sécurisez votre avenir et **préparez-vous sereinement pour la retraite.**

Le tout dans un cadre fiscal & social avantageux !

Retrouvez toutes nos solutions
en scannant ce QR code ou sur
malakoffhumanis.com



 **malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



www.fgtafo.fr

Retrouvez toute l'actualité de la FGTA-FO sur les réseaux sociaux

